



**NOTE CONCEPTUELLE SUR LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE AFRICAINE DE LUTTE  
CONTRE LA CORRUPTION AU TITRE DE 2021 ET PLACÉE SOUS LE THÈME**

**« COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES : ACTEURS ESSENTIELS DANS LA  
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA PRÉVENTION ET  
LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ».**

**Contexte**

La Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée le 11 juillet 2003 à Maputo (Mozambique) et est entrée en vigueur en 2006. À ce jour, la Convention a été ratifiée par 44 États membres de l'Union africaine. Depuis l'adoption de la Convention, les États africains ont réalisé d'énormes efforts en matière de lutte contre la corruption, notamment en instituant des lois et en créant des agences nationales de lutte contre la corruption. En reconnaissance des progrès considérables enregistrés et consciente de la nécessité d'une réflexion permanente aux approches à adopter pour mettre fin à la corruption, l'Union africaine a proclamé le 11 juillet comme Journée africaine de lutte contre la corruption.

Cette année marque la cinquième édition de la Journée africaine de lutte contre la corruption sous le thème « **Communautés économiques régionales : Acteurs essentiels dans la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption** ». Si la responsabilité première de la lutte contre la corruption incombe à chaque État, il est tout aussi nécessaire de mettre en place au niveau des sous-régions des cadres pour faire face à ce fléau. La CUAPLCC invite les États parties à encourager la coopération régionale, continentale et internationale afin de prévenir les pratiques de corruption. La réflexion portera sur les voies et moyens de renforcer l'engagement dans la lutte contre la corruption.

Cette journée sera l'occasion de souligner l'importance des synergies et d'une collaboration renforcée entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États parties, ainsi que les principaux intervenants du paysage de la lutte contre la corruption, notamment la société civile, les médias et les organisations internationales impliquées dans ce combat sur le continent.

Les États membres, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les médias et les citoyens de tout le continent et de la diaspora sont appelés à unir leurs forces pour célébrer cette journée. Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption est chargé de diriger les activités commémoratives au nom de l'Union africaine.

### **Comment participer**

Pour participer à la célébration de la Journée africaine de lutte contre la corruption, vous pouvez :

- Organiser des activités récréatives au sein de votre communauté pour marquer le 11 juillet ;
- Exhorter votre pays à ratifier et mettre en œuvre la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, et à faire rapport sur sa conformité à cette Convention ;
- Sensibiliser aux conséquences néfastes de la corruption dans votre communauté ;
- Dénoncer les cas de corruption dans vos pays respectifs auprès des agences anti-corruption compétentes ;
- Célébrer les personnes qui se font les champions de la lutte anticorruption et faire connaître les succès obtenus dans ce domaine ;
- Relayer, à l'aide d'outils de communication, les informations et les publications sur les événements liés à la Journée ;
- Diffuser un message dans vos réseaux au sujet de la campagne ;
- Tweeter sur la Journée via le hashtag #AfricaAgainstCorruption et tagguer @AUABC\_ ;  
et
- Intégrer l'obligation redditionnelle et la transparence dans votre mode de vie.

### **Méthodologie**

L'objectif de l'événement est de mettre en avant la lutte contre la corruption à travers la commémoration de l'adoption de la CUAPLCC comme mécanisme de lutte anti-corruption en Afrique. En raison des contraintes liées à la pandémie de la COVID-19, toutes les activités seront menées en virtuel.

a) *Activités en prélude à l'événement* : Une série d'événements se tiendront au cours de la première semaine de juillet, en prélude à la Journée africaine de lutte contre la corruption, y compris une présentation du travail des communautés économiques régionales en matière de lutte contre la corruption.

(b) *Activités lors de l'événement*: Série de webinaires et discussions de groupe.

Comme l'événement se tiendra virtuellement, les informations de connexion à la plateforme en ligne seront partagées en temps voulu.

## Messages clés

- ✚ Les CER jouent un rôle important en ce qu'elles contribuent à l'établissement d'un dialogue franc et constructif, aux échanges de bonnes pratiques et aux progrès en matière de lutte contre la corruption au sein et entre les différentes régions, ainsi qu'aux efforts d'incorporation dans le droit interne des instruments tels que la CUAPLCC.
- ✚ Avec l'institution de la Zone de libre-échange continentale africaine pour favoriser les échanges commerciaux en Afrique, les pratiques de corruption sont susceptibles de dissuader les investisseurs potentiels. Il convient par conséquent de renforcer la collaboration étroite entre les acteurs nationaux et régionaux, ainsi qu'avec les sociétés civiles, les médias, le secteur privé et les citoyens.
- ✚ Les autorités nationales de lutte contre la corruption constituent les pierres angulaires des efforts de lutte contre la corruption au sein des CER.
- ✚ Une cohérence et une synergie étroites entre les Autorités nationales de lutte contre la corruption, CER et la CUAPLCC sont indispensables à la lutte contre la corruption et constituent un catalyseur dans la réalisation de l'Agenda 2063.
- ✚ Les CER contribuent de manière déterminante à l'instauration d'une culture de transparence, d'obligation redditionnelle et d'intégrité au sein des entreprises, notamment des multinationales.
- ✚ Les CER sont un maillon incontournable en matière de promotion, de suivi et d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance dans leurs régions.

Pour plus d'informations ou pour faire part de vos idées, bien vouloir vous adresser au Secrétariat du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption à l'adresse:

[AUABCRegistry@africa-union.org](mailto:AUABCRegistry@africa-union.org)